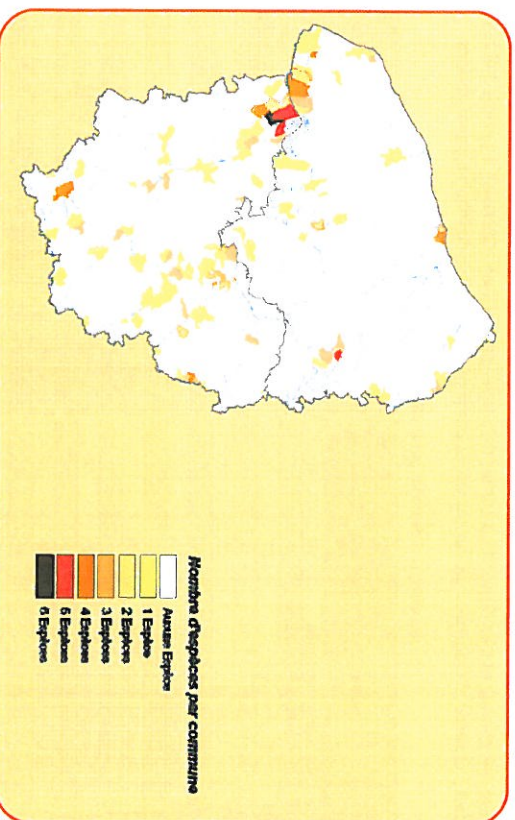


Une déclinaison régionale concertée

En coopération avec le CERCION, collectif bénévole réalisant un atlas des Odonates de la région, une cartographie des communes hébergeant en 2010 au moins une espèce concernée par le plan a été élaborée.



Les communes de Haute-Normandie hébergeant des espèces concernées par le PRA-O

Certains secteurs comme le Marais-vernier, l'estuaire de Seine, le Pays de Bray, les vallées de la Risle, de la Seine, de l'Eure, de l'Yton, de l'Andelle et bien d'autres... présentent un intérêt fort pour les Odonates. Certaines communes hébergent sur leur territoire jusqu'à 5 ou 6 espèces concernées par le Plan Régional.

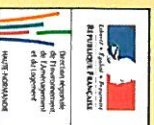
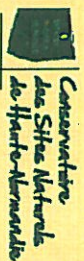
La déclinaison régionale du plan sera rédigée au printemps 2011 sous maîtrise d'ouvrage de l'état, en concertation avec les acteurs concernés par un « enjeu Odonates ». La mise en œuvre opérationnelle du plan est prévue pour les 5 prochaines années.

Informations et contacts

Plus de détails sur le Plan National à l'adresse suivante : <http://www.odonates.pnaopie.fr/>

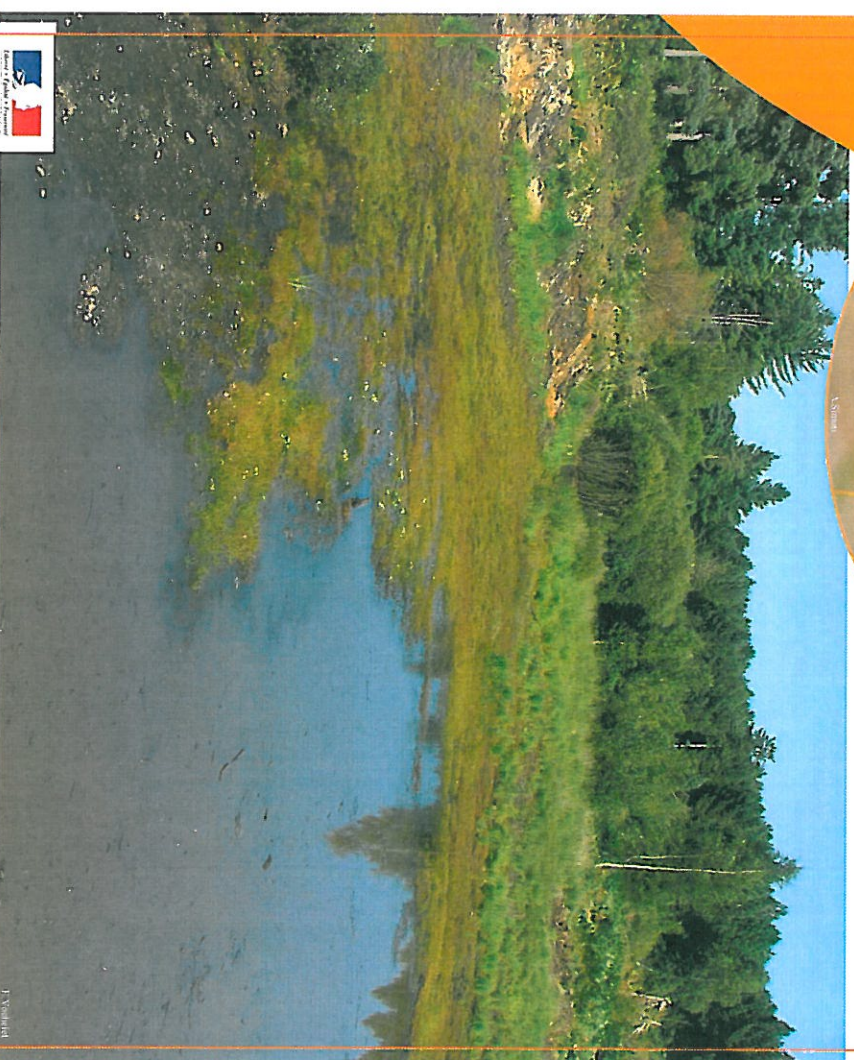
Plus de détails sur la déclinaison régionale du Plan en contactant :

- Le Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie : a.simon@cren-haute-normandie.com - 02.35.65.42.56
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : denis.sivigny@developpement-durable.gouv.fr - 02.32.81.35.80



Agir ensemble pour les

**Libellules et
Demoiselles**



Plan Régional Actions Odonates



Les Odonates

Les Odonates regroupent ce que l'on appelle communément les Libellules et les Demoiselles. 94 espèces sont recensées en France, dont 49 en Haute-Normandie.

La France est le pays d'Europe qui héberge le plus grand nombre d'Odonates. C'est également l'un des pays présentant le plus fort taux d'endémisme¹ mais aussi d'espèces menacées de disparition.



Le *Sympetrum noir* (*Sympetrum danae*), une libellule en danger critique d'extinction en Haute-Normandie.

Le lesté verdoyant (*Lestes virens*), une demoiselle en danger critique d'extinction en Haute-Normandie.

Selon les critères de l'UICN², 14 % des Odonates sont menacés d'extinction en Europe et 25% en France. A l'échelle de la Haute-Normandie, ce chiffre s'élève à 35%.

Les atteintes portées aux zones humides constituent l'une des principales causes de menaces pour les libellules.

Qu'est-ce que les Plans Nationaux d'Actions ?

Les Plans Nationaux d'Actions sont des outils de protection de la biodiversité, renforcés par le Grenelle, que la France met en œuvre depuis une quinzaine d'années en faveur des espèces menacées d'extinction.

En 2010, une quarantaine de plans sont mis en œuvre en métropole, la plupart en faveur de mammifères (Loutre, Ours...), d'Oiseaux (Aigle de Bonelli, Râle des genêts...), ou d'Amphibiens (Sonneur à ventre jaune...). Actuellement, 7 sont déclinés en Haute-Normandie (PNA : Chauve-souris, Butor étoilé, Râle des genêts, Phragmite aquatique, Sonneur à ventre jaune, Fluteau nageant et Liparis de Loesel)

Le Plan National Actions Odonates est l'un des deux plans concernant les insectes (avec celui sur les papillons du genre *Maculinea*). Il est coordonné à l'échelle nationale par l'OPIE³.

Ce plan d'action est construit en fonction de deux principaux objectifs :

- acquérir des données quantitatives sur l'état de conservation des espèces ;
- améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats en France.

Globalement, cet outil vise à :

- Effectuer le suivi scientifique des populations des espèces concernées ;
- mettre en œuvre des actions de restauration favorables aux Odonates et leurs habitats ;
- informer les acteurs concernés et le public ;
- faciliter l'intégration de la protection des Odonates dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

¹ Endémisme : se dit d'une espèce dont l'aire de répartition est très restreinte à l'échelle mondiale, parfois limitée à un seul pays ou même une région donnée.

² UICN : Union internationale pour la Conservation de la Nature

³ OPIE : Office pour les Insectes et leur Environnement

Le Plan Régional Actions Odonates (PRA-O)

Afin d'être le plus efficace possible à une échelle locale, Le Plan National Actions en faveur des Odonates est décliné en un Plan Régional. Cette déclinaison portera sur les espèces menacées à l'échelle de la région tout en intégrant au mieux les particularités du territoire haut-normand.

En 2010, la DREAL a chargé le Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie de dresser une synthèse des connaissances disponibles sur les Odonates de la région. Ce travail a permis d'élaborer une liste de 17 espèces d'Odonates qui seront visées par la mise en œuvre du Plan Régional Actions.

Liste des espèces concernées par le Plan Régional en faveur des Odonates

niveau de priorité	espèce	Liste Rouge RHU	nombre de communes où l'espèce est citée	habitats fréquentés
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	VU	36	ruisseaux ensoleillés, bien oxygénés, riches en végétation
	<i>Somatichlora flavomaculata</i>	CR	1	mares et étangs tourbeux ou forestiers
	<i>Ephythromma najas</i>	CR	3	mares et étangs oligotrophes à herbiers flottants, plutôt forestiers
	<i>Lestes virens</i>	CR	5	mares et étangs à large ceinture de petits héliophytes
	<i>Lestes sponsa</i>	CR	5	mares et étangs à large ceinture de petits héliophytes
	<i>Sympetrum danae</i>	CR	8	mares et étangs tourbeux ou forestiers
	<i>Aeshna grandis</i>	EN	6	portions rapides et peu profonde des rivières
	<i>Brachytron pratense</i>	EN	7	mares et étangs à large ceinture d'héliophytes
	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	EN	7	grandes rivières aux eaux de bonne qualité
	<i>Coenagrion pulchellum</i>	EN	10	mares et fossés tourbeux riches en végétation
	<i>Sympetrum flavellum</i>	EN	10	eaux stagnantes, prairies inondées, mares, étangs
	<i>Cordulegaster boltonii</i>	EN	12	ruisseaux prairiaux, suintements, sources...
	<i>Coenagrion tenellum</i>	EN	13	mares et étangs tourbeux ou forestiers
	<i>Aeshna affinis</i>	EN	21	mares et étangs, ensoleillés, à ceinture d'héliophytes développée
	<i>Orthetrum brunneum</i>	VU	12	suintements, ruisseaux ensoleillés, fossés ou mares récentes
	<i>Orthetrum coerulescens</i>	VU	14	ruisseaux ensoleillés, bien oxygénés
	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	VU	23	grandes rivières aux eaux de bonne qualité

CR : risque Critique d'extinction ; EN : en Danger d'extinction ; VU : Vulnérable au risque d'extinction

En tant qu'espèce protégée au niveau national, l'Agrion de Mercure constitue l'espèce prioritaire de ce plan, même si on la rencontre dans un nombre assez conséquent de communes.

Son habitat : ruisseaux et berges de rivières ensoleillées riches en cresson, s'est fortement raréfié ces dernières années dans la région.



Habitat favorable à l'Agrion de Mercure :
Banquettes de cresson pour la reproduction ;
Prairies de fauche pour le nourrissage.